



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## **ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL** **BOUCLE NORD DE SEINE**

**COMMUNE DE CLICHY-LA-GARENNE**

# **AVIS DE CONCERTATION**

## **MODIFICATION N°8 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE CLICHY-LA-GARENNE**

La procédure de modification n°8 du PLU de Clichy-la-Garenne a été engagée par arrêté du Président de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine le 6 juillet 2021, avec les objectifs suivants :

- La mise en cohérence avec le contexte local et la réalité du terrain,
- La prise en compte de nouveaux projets de requalification et de renouvellement urbains,
- L'amélioration de l'expression réglementaire de certaines dispositions.

Le projet de modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme étant soumis à évaluation environnementale, il doit faire l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Par délibération n°2021/S08/036 en date du 9 décembre 2021, le Président de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine a précisé les objectifs poursuivis et prescrit les modalités de la concertation conformément aux articles L.103-2 et suivants du Code de l'urbanisme.

Les objectifs poursuivis par cette concertation sont les suivants :

- Sensibiliser les habitants, les associations locales et toutes autres personnes concernées aux enjeux urbains et aux projets d'aménagement identifiés et à leurs impacts sur le territoire de la commune,
- Les informer de l'objet et du contenu du PLU afin qu'ils puissent s'approprier le document d'urbanisme et être en mesure d'évaluer le rôle qu'ils peuvent avoir en matière d'aménagement et de cadre de vie,
- Recueillir les contributions et avis du public.

**La concertation se déroulera du mardi 4 janvier au jeudi 3 février 2022 inclus.**

Elle a pour objet de recueillir les observations et propositions du public sur le projet de modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme de Clichy-la-Garenne.

Le dossier de concertation sera mis à la disposition du public, sur support papier, dans le respect des contraintes sanitaires, pendant toute la durée de la procédure :

- A la mairie de Clichy-la-Garenne, 80 boulevard Jean Jaurès – 92110 CLICHY, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- Au siège de l'EPT Boucle Nord de Seine, 1 bis rue de la Paix – 92 300 GENNEVILLIERS, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier de concertation sera également disponible en ligne sur les sites internet :

- de la Ville de Clichy : <https://www.ville-clichy.fr/>
- de l'Établissement public territorial Boucle Nord de Seine : <https://www.bouclenorddeseine.fr/>

La page dédiée au projet contiendra également un registre électronique permettant aux administrés de faire part de leurs remarques.

Pendant la durée de la concertation, les observations et propositions du public pourront être déposées sur le registre papier et le registre dématérialisé.

Un poste informatique sera mis à la disposition du public à la Mairie de Clichy-la-Garenne, 80 boulevard Jean Jaurès – 92110 CLICHY, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, afin de permettre un accès au dossier sous format numérique ainsi qu'au registre dématérialisé.

À compter de l'ouverture de la concertation, des renseignements sur le dossier peuvent être demandés et des observations ou questions sur le projet peuvent être adressées auprès de la Mairie de Clichy-la-Garenne – Direction de l'Urbanisme – Bâtiment administratif 51 rue Pierre – 92110 CLICHY - 01 47 15 33 82 ou à l'adresse mail : [urbanisme@ville-clichy.fr](mailto:urbanisme@ville-clichy.fr), en précisant l'objet « modification n°8 PLU ».